



LES VŒUX DU MAIRE

Christophe SESTIER, maire de Saint-Pierre de Chartreuse, présentera ses vœux aux chartroussines et chartroussins pour la nouvelle année 2009, à la **salle des fêtes le samedi 10 janvier à 10h.**

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Le recensement, chacun y trouve son compte.

Toute la population vivant à Saint Pierre de Chartreuse sera recensée entre le 15 janvier et le 14 février 2009

Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles.

Ce nouveau recensement repose sur un partenariat plus étroit entre les communes et l'Insee.

Ainsi, les informations produites sont plus fiables, plus récentes et permettent ensuite aux élus de mieux adapter les infrastructures et les équipements à vos besoins (nombre de crèches, de logements, d'établissements scolaires, transport publics, etc.).

La nouvelle méthode de recensement distingue les communes en fonction d'un seuil de population fixé à 10 000 habitants.

Les communes de moins de 10 000 habitants, comme Saint Pierre de Chartreuse, font l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans. Elles ont été réparties par

décret en cinq groupes (un par année civile). Ces groupes ont été constitués sur des critères exclusivement statistiques.

Ainsi, chaque année, l'ensemble des communes de l'un de ces groupes procèdent au recensement de leur population. Au bout de cinq ans, toutes les communes de moins de 10 000 habitants auront été recensées et 100 % de leur population aura été prise en compte.

Saint Pierre de Chartreuse fait partie du groupe de communes recensées en 2009.

Quatre personnes ont été désignées pour effectuer le recensement. Catherine GAUDE est chargée de l'organisation et de la coordination avec l'Insee. Alexandra CHARTIER, Isabelle MOLLARET et Philippe NAU agents recenseurs, se partageront le territoire de la commune.

Nous vous remercions de leur réserver le meilleur accueil.



Isabelle MOLLARET



Alexandra CHARTIER



Philippe NAU

A partir du 15 janvier 2009, vous allez donc recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera identifiable grâce à sa carte officielle tricolore sur laquelle figurent sa photographie et la signature du maire. L'agent recenseur viendra déposer à votre domicile les documents suivants : une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé, ainsi qu'une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez vous poser. L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupérera lorsque ceux-ci auront été remplis.

Si vous êtes souvent absents de votre domicile, vous pouvez confier vos questionnaires remplis sous enveloppe, à un voisin qui les remettra à l'agent recenseur. Vous pouvez aussi les retourner directement à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee. **Les questionnaires doivent être remis aux agents recenseurs ou retournés à la mairie ou à l'Insee au plus tard le 14 février 2009.**

Votre réponse est importante. Pour que les résultats du recensement soient de qualité, il est indispensable que chaque personne enquêtée remplisse les questionnaires qui lui sont fournis par les agents recenseurs. Participer au recensement est un acte civique. Aux termes de la loi du 7 juin 1951 modifiée, **c'est également une obligation.**

Enfin, **toutes vos réponses sont absolument confidentielles.** Elles sont ensuite transmises à l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) et ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, contacter la mairie au 04.76.88.60.18

Les résultats des enquêtes de recensement sont disponibles sur le site www.insee.fr

DONNÉES CHIFFRÉES POUR LE CALCUL DE LA POPULATION LÉGALE DU DERNIER RECENSEMENT DE SAINT PIERRE DE CHARTREUSE

1. POPULATION RECENSÉE EN 2004 : 848

dont :

- ménages : 822
- communautés : 26
- personnes sans-abri ou résidant dans une habitation mobile terrestre : 0

2. POPULATION MUNICIPALE CALCULÉE AU 1ER JANVIER 2006 : 851

dont :

- ménages : 825
- communautés : 26
- personnes sans-abri ou résidant dans une habitation mobile terrestre : 0

3. POPULATION COMPTÉE À PART : 26

(étudiants résidant dans une autre commune, élèves internes, ...)

4. POPULATION TOTALE AU 1ER JANVIER 2006 : 877

